

Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication DETEC

Office fédéral de l'environnement OFEV Division Nature et Paysage



## 😲 Thèmes

#### La politique suisse pour les parcs

- Historique de la législation
- Principes
- Instruments d'encouragement
- Prestations volontaires
- Exigences de base
- Comment naît un parc
- Situation actuelle

#### La place de la « nature sauvage »

Les 3 catégories de parcs ...

- Parcs nationaux
- Parcs naturels périurbains
- Parcs naturels régionaux
- ... et la place de la « nature sauvage »

#### Conclusion



### O

## Historique de la législation sur les parcs

#### 1998

Premières interventions parlementaires sur les parcs

#### 2000

Campagne Pro Natura pour un nouveau parc national

#### 2002

Procédure de consultation sur la révision de la LPN

#### 2003

 Le Conseil fédéral donne le mandat pour le Message sur la révision de la LPN

#### 2004

- Le Conseil fédéral biffe la révision de la LPN du programme de la législature
- 12 interventions parlementaires en faveur des parcs
- Le Parlement demande la création de parcs au Conseil fédéral



### O

## Historique de la législation sur les parcs

#### 2005

- Le Conseil fédéral est en faveur des parcs mais ne prévoit pas de financements
- Le Conseil des États vote à 33:0 pour les parcs et les finances
- et le Conseil national suit avec un vote positif de 114:52

#### 2007

- Consultation pour l'Ordonnance sur les parcs
- Décision du Conseil fédéral sur la Loi et l'Ordonnance
- 1.12.2007 Entrée en vigueur de la Loi et de l'Ordonnance



# Principes La démocratie directe





# Principes

- Maintenir et valoriser les paysages de qualité et les valeurs naturelles
- Créer des opportunités de la libre évolution de la nature dans les espaces alpins et urbains
- Soutenir le développement durable dans l'espace rural
- Inciter des processus démocratiques dans les régions
- Mettre en place un système de labels et d'aides financières comme incitations de la Confédération et comme instruments de promotion





# Instruments d'encouragement







# Instruments d'encouragement

- Aides financières globales pour la création et la gestion: accordées sur la base de conventionsprogrammes entre la Confédération et les cantons, 10 millions de francs suisses à partir de 2012
- Marque Parc suisse: La Confédération décerne un label Parc d'une durée de 10 ans aux parcs d'importance nationale qui remplissent les exigences fixées.
- Marque Produit: l'organe responsable du parc peut attribuer le label Produit des parcs aux personnes ou aux entreprises pour des biens et services lorsque ceux-ci sont produits ou fournis de manière durable dans la région du parc à partir de ressources locales.



#### **Prestations volontaires**

- Création des parcs sur une base volontaire, par initiative régionale (approche « bottom-up »);
- Intégration des acteurs principales qui trouvent un accord sur le développement régional orienté vers un parc;
- Élaboration d'une Charte, qui s'encadre dans les objectifs générals de la Confédération et donne une garantie à long terme;
- Prestations offertes à la Confédération sous forme de plan de gestion qui forment la base pour évaluer la hauteur des aides financières ainsi que pour conclure une convention-programme;
- Application dans le cadre des dispositions légales et des instruments existants (p. ex. dans le domaine de l'aménagement du territoire).





## Exigences de base

- Valeurs naturelles et paysagères de haute qualité;
- Peu d'atteintes aux habitats des espèces animales et végétales indigènes ainsi qu'à l'aspect caractéristique du paysage et des localités en raison de constructions, d'installations ou d'utilisations (art. 15 OParcs).
- Organisation professionnelle de l'organe responsable

du parc;

- Plausibilité économique du projet et de la gestion;
- Positionnement clair du parc (USP);
- Assurance de la garantie territoriale;
- Travail en réseau avec d'autres projets et d'autres parcs au niveau national et international.





# Comment naît un parc

Phase	But	Produit
1. Etude de faisabilité	Engagement des communes	Base d'information
2. Phase de projet	Plan de gestion pour la création	Demande d'aides financières globales à l'OFEV
3. Phase de création	Charte	Demande du label « Parc »
4. Phase de fonctionnement (10 ans)	Mise en œuvre de la Charte	Reporting
5. Évaluation	Évaluation, renouvellement de la Charte	Bilan des 10 ans, nouvelle Charte



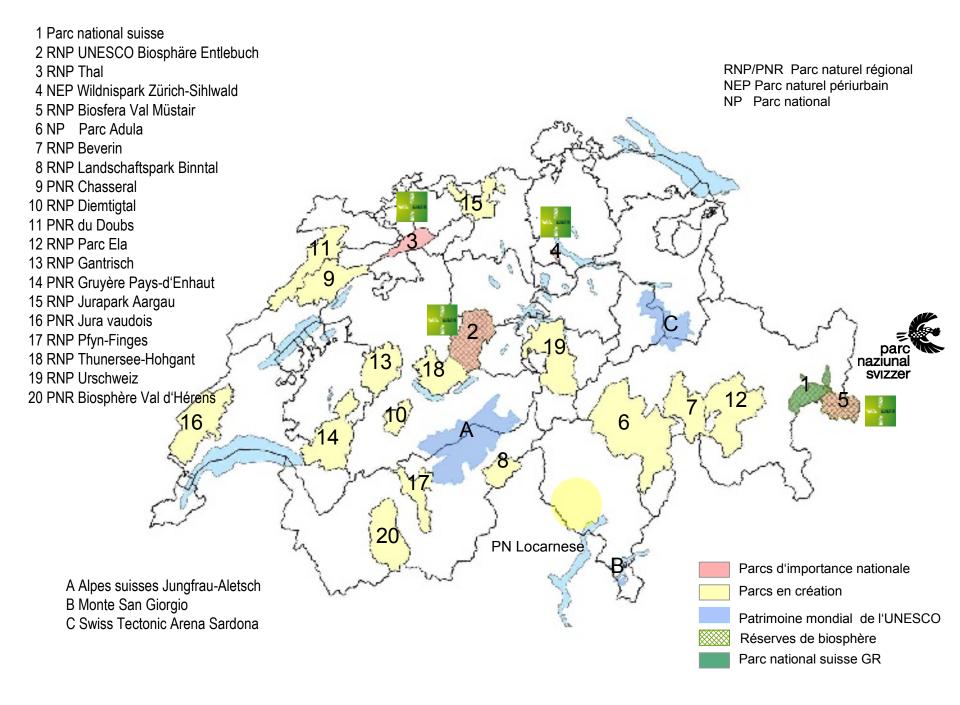
#### O

### Situation actuelle

- Le Parc National Suisse
- 4 Parcs d'importance nationale
- 15 Candidats parc

- 15 cantons et 250 communes participent
- Surface totale d'environ 7300 km2,
   ce qui correspond à près de
   18 % de la superficie de la Suisse





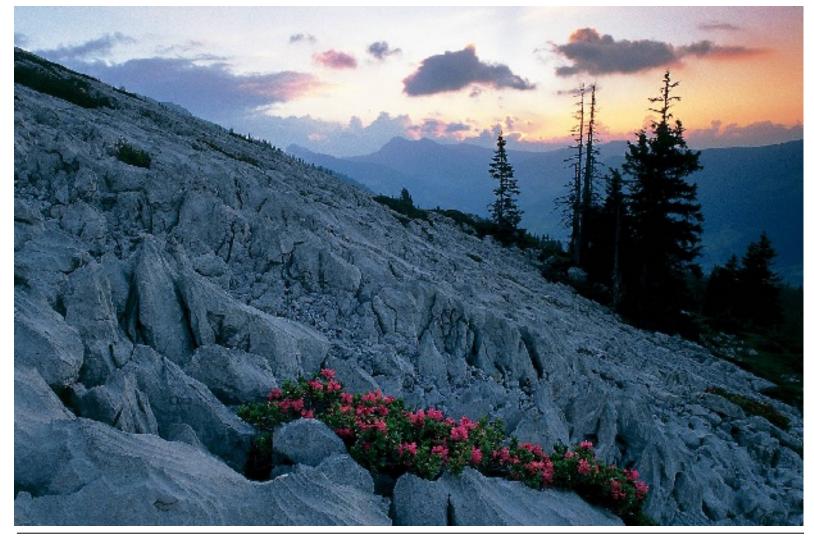
## **Parc National Suisse**

propre loi fédérale (1980), cat. 1a UICN





## Parcs d'importance nationale Biosphäre Entlebuch (2008)





## Parcs d'importance nationale Regionaler Naturpark Thal (2009)





# Parcs d'importance nationale Wildnispark Zürich (2009)





### O

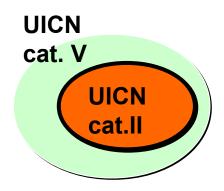
# Parcs d'importance nationale Biosfera Val Müstair (2010)







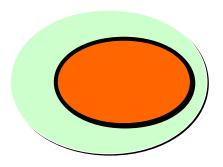
# Les 3 catégories de parcs



#### Parc national

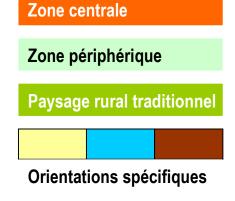
Zone centrale >100 km2 « espace naturel »
Libre développement de la nature et
restriction d'utilisation

Zone périphérique: gestion durable et adapté à l'état naturel



## Parc naturel périurbain

Zone centrale >4 km2 « espace naturel » avec des restrictions d'utilisation
Zone périphérique à la découverte de la nature, >6 km2 en total





#### Parc naturel régional

Mise en évidence de la richesse d'éléments naturels et culturels dans le territoire rural traditionnel Gestion durable du paysage

>100 km2, pas de zonage, mais tout le territoire communal



UICN

cat. V



# « Nature sauvage » dans les parcs suisses

La « nature sauvage » trouve une place dans la législation:

les zones centrales des parcs nationaux et des parcs naturels périurbains.

- L'objectif dans ces territoires est la libre évolution des processus naturels.
- Les activités humaines sont strictement réglementées
- Le cadre de la réglementation est donné par les bases légales: taille minimale, activités non permises, exceptions possibles.
- Le règlement et le périmètre de la zone centrale spécifique sont élaborées par le parc de manière participative



## **Parcs nationaux**







### Parc national

#### Libre évolution dans la zone centrale

- La taille d'une zone centrale et son emplacement doivent permettre aux écosystèmes de se développer avec une influence humaine minime.
- L'enjeu dans ce cas est le processus participatif des populations locales dans la définition d'une zone ou les activités humaines seront limitées, mais qui mettra en valeur les grandes zones de « Wildnis » encore présentes sur le territoire.





## Parc Adula





## Parc Adula





## Parc Adula





## **Parcs nationaux**





# **Progetto Parco Locarnese**







# La zone centrale d'un parc naturel périurbain

- La taille d'une zone centrale et son emplacement doivent permettre un développement naturel des habitats et une accessibilité au public.
- Les objectifs sont liés à l'éducation environnementale de la population et à valoriser les zones à fort caractère naturel en proximité des agglomérations





# Parcs naturels périurbains







# Wildnispark Zürich

## Réserve forestière et libre évolution de la nature







# Wildnispark Zürich

## Éducation environnementale et découverte







## Parcs naturels régionaux Nature et Paysage en accord avec le développement économique





#### O

## Parc naturels régionaux

#### La« nature sauvage »: où se trouve-t-elle?

- Surtout dans les objets inventoriés
  - Marais
  - Sites marécageux
  - Zones alluviales
  - Réserves forestières
  - District francs
  - Gorges, rochers, glaciers





# Parcs naturels régionaux Sites marécageux Biosfera Val Müstair







# Parcs naturels régionaux Zones alluviales PNR Pfyn-Finges







Parcs naturels régionaux

Réserves forestières Projet PNR Gantrisch







## Parc naturels régionaux Paysages proche de la nature

#### Parc Ela







## La discussion politique sur le loup Symbole qui exprime la polarité sociale











La place de la « nature sauvage » dans la politique suisse pour les parcs Bruno Stephan Walder OFEV | ALPARC | Zernez, 22 octobre 2010







La place de la « nature sauvage » dans la politique suisse pour les parcs Bruno Stephan Walder OFEV | ALPARC | Zernez, 22 octobre 2010

#### Conclusion

- En Suisse, les grandes surfaces protégées « nature sauvage » sont (encore) rares
- Le nombre de nouveaux Parc nationaux limité
- Le potenciel de mettre en valeur la « nature sauvage » par les nouveaux Parc naturels régionaux considérable
- Les objets inventoriés et protégés sont nombreux
- Le Réseau Écologique National (REN) à mettre en œuvre
- Stratégie suisse pour la Diversité biologique en élaboration

La « nature sauvage » résulte de la discussion politique et de la volonté démocratique



